

Section 0. Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

Objet : Assurance maladie du personnel de la SONEB en accord-cadre de deux ans, à bon de commande

Référence SIGMaP N° : S-DAAG-100474

Avis n°: 007/25/SONEB/DG/PRMP/DAAG/SPMP/CK

Identification de la procédure : S-DAAG-100474

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version N°1 de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) publié sur le portail web des marchés publics le 31 janvier 2025.
2. La SONEB a obtenu dans le cadre de son budget, des ressources sur fonds propres, afin de financer ses dépenses d'exploitation et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de la souscription d'une police d'Assurance maladie du personnel de la SONEB en accord-cadre de deux ans, à bon de commande (S-DAAG-100474).
3. La SONEB sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services relatifs à la couverture de l'assurance maladie de son personnel pour les gestions 2025-2026. Les prestations sont à réalisées en un lot unique.

La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire d'une durée non renouvelable de deux (02) ans avec le prestataire qui sera sélectionné. Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par l'émission de bons de commande sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.

Le délai d'exécution des bons de commande sera précisé dans chaque bon de commande. Aucune variante ne sera prise en compte.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la *Personne responsable des marchés publics de la SONEB*, prmp@soneb.bj et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics : Direction Générale de la SONEB, 92, avenue du Pape Jean-Paul II, 1^{er} étage, bureau 113 bis, Tél : (229) 21 31 22 72 de 8 h à 12 h 30 minutes heures locales et de 14 h à 17 heures 30 minutes heures locales ou consulter le site internet www.soneb.bj

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises



Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie d'assurance de dommages justifié par un agrément délivré par le Ministre en charge du secteur des assurances ;
- Avoir réalisé avec satisfaction du client au cours des trois dernières années (2024, 2023 et 2022) et de l'année en cours au moins un marché de police d'assurance maladie groupe couvrant un effectif d'au moins 641 assurés et de montant minimum deux cent vingt millions (220.000.000) FCFA HT, justifiée par les attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page de décompte de la prime montrant l'effectif total assuré en copies simples) signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou office d'État ou mixtes, représentant ou organisations internationales au Bénin) ou toutes autres personnes morales de droit privé;
- Disposer d'un réseau national de prestataires agréés ou d'une attestation d'exploitation d'un réseau de soins, dans tous les départements administratifs du territoire national, **justifié par les copies des conventions de partenariat avec lesdits prestataires** (cliniques, hôpitaux, officines, autres) **et l'attestation légalisée d'exploitation d'un réseau de soins** suivant le cas, conformément aux minima mentionnés au niveau du « Résumé des spécifications techniques » ;
- Disposer d'un personnel clé composée au minimum d'un expert en assurance (BAC+5 au moins) avec au moins sept (7) années d'expérience et d'un médecin (doctorat au moins) disposant d'au moins cinq (5) ans d'expérience. Les expériences seront décomptées à partir de la date de début de la première expérience professionnelle mentionnée sur l'attestation de travail ;
- Disposer d'un logiciel de gestion en maladie ;
- Disposer d'au moins un (01) véhicule pour les déplacements dans les Agences de la SONEB.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) au moins égal à trois cent soixante-douze millions (372.000.000) FCFA, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2 ;

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de trente-un million (31.000.000) FCFA justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Fournir l'attestation de non mise sous sauvegarde délivrée par la Direction des Assurances (MEF) pour l'année 2024.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie d'assurance de dommages justifié par un agrément délivré par le Ministre en charge du secteur des assurances ;
- Disposer d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement ayant les qualifications et expériences indiquées au point 5 de la sous-section C ;
- Disposer d'un réseau national de prestataires agréés ou d'une attestation d'exploitation d'un réseau de soins, dans tous les départements administratifs du territoire national, **justifié par les copies des conventions de partenariat avec lesdits prestataires** (cliniques, hôpitaux, officines, autres) **et l'attestation légalisée d'exploitation d'un réseau de soins** suivant le cas, conformément aux minima mentionnés au niveau du « Résumé des spécifications techniques » ;
- Disposer d'un logiciel de gestion en maladie ;
- Disposer d'au moins un (01) véhicule pour les déplacements dans les Agences de la SONEB.

BON A LANCER !

Exigences financières :

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers d'années d'existence pour les entreprises qui n'ont pas encore trois (03) années dans la forme prescrite à l'annexe A-3-2 ;
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de trente-un million (31.000.000) FCFA, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels (Responsabilité civile professionnelle) de montant minimum quatre cent vingt-sept millions (427.000.000) FCFA ;
- Fournir l'attestation de non mise sous sauvegarde délivrée par la Direction des Assurances (MEF) pour l'année 2024.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le présent accord-cadre sera conclu pour une période de deux (02) ans non-renouvelables et sera mis en œuvre par l'émission de bons de commande chaque année.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du **05 MAI 2025**.... Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics, 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, bureau 113 bis. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier express. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web, www.soneb.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier de 8 h à 12 h 30 minutes heures locales et de 14 h à 17 heures 30 minutes heures locales.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau 113 bis) au plus tard le **28 MAI 2025**.... à 9 heures 30 minutes (heure locale GMT+1) **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Direction Générale de la SONEB, 92 avenue du Pape Jean-Paul II, salle de conférence du 3^{ème} étage (salle 311), le même jour à 10 heures.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant trois millions sept cent vingt mille (3.720.000) FCFA.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

BON A LANCER

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le 29 AVR 2025



Hugues MEHOU

Personne Responsable des Marchés Publics

BON A LANCER

BON A LANCER